

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX255 rue Martha Desrumaux – CS6003
24000 PERIGUEUX
-----**DECISION DU PRESIDENT**

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Conventions de servitudes avec la société ENEDIS.

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 ;**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 28 mars 224, déléguant au Président le pouvoir de décider des servitudes de passage au profit de tiers.**Considérant que** les demandes d'ENEDIS pour le passage de canalisations électriques sur le domaine du Grand Périgueux.

DECIDE

Article 1er : de conférer les servitudes suivantes à ENEDIS :

✓ « RACCORDEMENT ILOT A2 »

Réalisés par la société ENEDIS ont occasionné l'implantation de deux canalisations électriques souterraines et leurs accessoires sur le domaine communautaire.

Parcelle concernée :

Section	Numéro	Contenance	Adresse
BC	465	1 ha 36 a 03 ca	11 rue Denis Papin

Les droits concédés à ENEDIS sur cette parcelle portant sur une bande de terrain de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 7 mètres.

La présente convention est consentie et acceptée moyennant une indemnité totale de dix euros (10,00 €).

✓ « LOCAL COMMERCIAL 6 CPTEURS CHAMPCEVINEL »

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le 17/10/2024
S²LO
ID : 024-200040392-20241017-DEC2024047-AR

Réalisés par la société ENEDIS ont occasionné l'implantation d'une canalisation électrique souterraine et ses accessoires sur le domaine communautaire.

Parcelle concernée :

Section	Numéro	Contenance	Adresse
AS	123	0 ha 16 a 41 ca	Jarijoux

Les droits concédés à ENEDIS sur cette parcelle portant sur une bande de terrain de 1 mètre de large sur une longueur totale d'environ 3 mètres.

La présente convention est consentie et acceptée sans indemnité.

✓ « Raccordement poste privé « Alienor », quartier d'affaires, Périgueux »

Réalisés par la société ENEDIS ont occasionné l'implantation de deux canalisations électriques souterraines et leurs accessoires sur le domaine communautaire.

Parcelles concernées :

Section	Numéro	Contenance	Adresse
AP	59	0 ha 77 a 45 ca	85 rue Louis Blanc
AP	60	0 ha 51 a 71 ca	85 rue Louis Blanc
AP	61	0 ha 03 a 15 ca	85 rue Louis Blanc
AP	62	0 ha 04 a 46 ca	85 rue Louis Blanc

Les droits concédés à ENEDIS sur ces parcelles portant sur une bande de terrain de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 346 mètres, savoir, respectivement :

- 199 mètres, s'agissant de la parcelle cadastrée Section AP, Numéro 59 ;
- 97 mètres, s'agissant de la parcelle cadastrée Section AP, Numéro 60 ;
- 22 mètres, s'agissant de la parcelle cadastrée Section AP, Numéro 61 ;
- 28 mètres, s'agissant de la parcelle cadastrée Section AP, Numéro 62.

La présente convention est consentie et acceptée moyennant une indemnité totale de dix euros (10,00 €).

✓ « Raccordement C4 Gare ferroviaire, impasse du vieux moulin, Marsac sur l'Isle »

Réalisés par la société ENEDIS ont occasionné l'implantation d'une canalisation électrique souterraine et ses accessoires sur le domaine communautaire.

Parcelles concernées :

Section	Numéro	Contenance	Adresse
AK	205	0 ha 09 a 11 ca	Moulin de Marsac
AK	301	1 ha 01 a 66 ca	Moulin de Marsac

Les droits concédés à ENEDIS sur ces parcelles portant sur une bande de terrain de 1 mètre de large sur une longueur totale d'environ 34 mètres.

La présente convention est consentie et acceptée moyennant dix euros (10,00 €).

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le
ID : 024-200040392-20241017-DEC2024047-AR

✓ « RACCORDEMENT C4 ZAE BORIE PORTE »

Réalisés par la société ENEDIS ont occasionné l'implantation d'une canalisation électrique souterraine et ses accessoires sur le domaine communautaire.

Parcelles concernées :

Section	Numéro	Contenance	Adresse
AN	170	0 ha 74 a 89 ca	Borie Porte Est
AR	88	2 ha 01 a 59 ca	Borie Porte Ouest

Les droits concédés à ENEDIS sur ces parcelles portant sur une bande de terrain de 1 mètre de large sur une longueur totale d'environ 228 mètres.

La présente convention est consentie et acceptée moyennant une indemnité totale de dix euros (10,00 €).

✓ « Déplacement coffret BT, Grand Périgueux, ancien Conforama, avenue Firmin Boulazac »

Réalisés par la société ENEDIS ont occasionné l'implantation d'un coffret et ses accessoires sur le domaine communautaire.

Parcelle concernée :

Section	Numéro	Contenance	Adresse
AB	878	0 ha 03 a 74 ca	16 avenue Firmin Bouvier

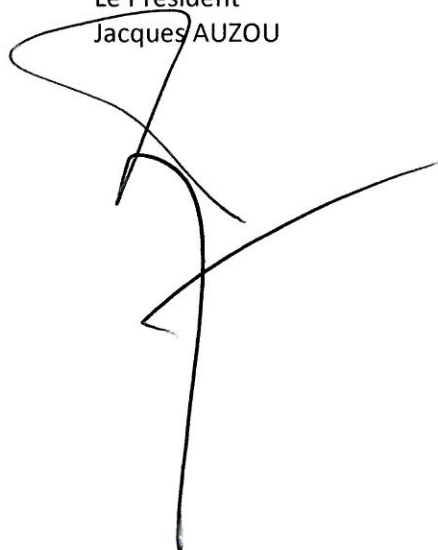
La présente convention est consentie et acceptée moyennant une indemnité totale de dix euros (10,00 €).

Article 2 : de signer les actes notariés correspondant aux servitudes accordées à la société ENEDIS

Fait à Périgueux, le **1.7 OCT. 2024**

Affiché le **1.7 OCT. 2024**

Le Président
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le



ID : 024-200040392-20241017-DEC2024047-AR